

Le 25 mars 2020

COVID-19 - Mesures de prévention au centre Séjours & Santé Spa Nivezé

Compte tenu des mesures promues par le Gouvernement et pour protéger la santé de nos résidents, notre établissement applique les mesures préventives suivantes :

1. Ne sont admis que les patients qui proviennent directement de l'hôpital (la date de sortie de l'hôpital correspond à la date d'entrée chez nous). Chaque dossier est examiné par notre équipe médical pour accord, comme d'habitude.
2. Afin d'accélérer le traitement des dossiers, nous vous saurions gré de bien vouloir joindre aux dossiers d'admission une attestation d'hospitalisation mentionnant la date de sortie de l'hôpital, ainsi qu'un document mentionnant l'état sanitaire du patient par rapport au COVID-19.
3. Par mesure de prévention, chaque nouvel arrivant sera placé en isolement durant 7 jours.
4. Toutes les visites sont strictement interdites, que ce soit dans le centre ou dans notre parc. Un abus sera sanctionné de manière immédiate par le renvoi du patient.
5. Si vous souhaitez apporter du matériel à l'un de nos résidents, il peut être déposé à notre réception qui se chargera de le transmettre.
Sur demande, vous pouvez obtenir une attestation pour circuler entre votre domicile et notre centre. Contactez le centre par téléphone ou par mail. Ce document n'a par contre aucune valeur légale.

Ces mesures seront réévaluées en fonction de l'évolution de la situation et des mesures gouvernementales adoptées.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Direction

CORONAVIRUS – Phase 2 renforcée

Mesures d'hygiène pour **TOUT LE MONDE** : ici et ailleurs

- Lavez-vous régulièrement les mains.
- Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les.
- Toussez à l'intérieur de votre coude.
- Evitez de serrer la main et de faire la bise.
- Ne touchez pas le visage avec les mains.
- Evitez les contacts inutiles avec les personnes malades.
- **Respectez la distanciation sociale de 1,5 m**

Les visiteurs : les visites sont interdites jusqu'au 3 avril inclus, que ce soit dans le bâtiment ou dans le parc !

- Si vous amenez ou venez chercher un patient :
- Si vous apportez du linge ou des petites courses à un patient :
- Par rapport au confinement, ces déplacements correspondent à l'exception « aider des personnes dans le besoin ».
- Désinfectez-vous les mains dans le sas d'entrée et adressez-vous à la réception.

Les travailleurs :

- Désinfectez-vous les mains en arrivant et prenez votre température 2x/jour.
- Respectez la distanciation sociale dans la mesure du possible.
- Si vous présentez des symptômes (toux, nez qui coule, fièvre) :
- Les travailleurs avertissent l'employeur.